



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **9 septembre 2024** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présente :

Madame Lina Castilloux, assistante-greffière

Est absent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers/conseillères, à l'assistante-greffière ainsi qu'aux citoyens présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2024-09-247

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée
5. Dépôt de documents et de correspondance
6. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2024
7. Administration générale et finances
 - 7.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.2 Suivi du budget mensuel – août 2024
8. Affaires des contribuables
9. Approbation décompte progressif n° 1 RE : 51131TTA | Rue St-Pie X, lot 1 – Eurovia Québec Construction inc. 707 493.11 \$ taxes incluses - Travaux réalisés en date du 31 juillet 2024
10. Approbation décompte progressif n° 1 Action Progex - 3° Avenue Ouest : 123 655.61 \$
11. Demande de paiement – Tetra Tech QI Inc – 17 005.13 \$ taxes incluses

12. Abrogation de la résolution 2023-09-251
13. Autorisation au directeur général – Ouverture de poste cadre interne/externe – Coordonnateur (trice) aux travaux publics
14. Autorisation au directeur général – Ouverture de poste cadre interne/externe – Coordonnateur (trice) du service Culture et patrimoine
15. Autorisation au directeur général – Ouverture de poste sur appel – Agent (e) à la bibliothèque
16. Appel d’offres sur SEAO – Restauration patrimoine : Bibliothèque municipale – Fondation et drain français
17. Résolution – Création d’un Comité consultatif en environnement
18. Avis de motion du dépôt du projet de règlement 2024-546 – Règlement de régie interne du conseil municipal de la Ville de Paspébiac – et abrogeant les règlements 2013-374, 2017-448 et 2017-456
19. Avis de motion du dépôt du projet de règlement 2024-547 constituant un comité des finances publiques
20. Demande de subvention – Programme 4500 bornes de recharge – Voitures électriques
21. Prise de position – Mesures visant l’apaisement de la circulation automobile
22. Acquisition de servitudes pour la réfection des conduites d’eau potable et d’égout sanitaire de la 3^e Avenue Ouest – Mandat d’un notaire au dossier
23. Dérogation mineure – Immeuble sis au 197, rue Chapados (construction d’un 2^e bâtiment accessoire sur le lot 5 234 399)
24. Dérogation mineure – Immeuble sis au 38, 4^e Avenue Est (agrandissement d’un garage existant)
25. Dérogation mineure – Immeuble sis au 127, 4^e Avenue Est (implantation d’une clôture d’une hauteur de 1,5 et 2 m de hauteur dans la cour avant)
26. Demande dans la zone PIIA (Plans d’implantation et d’intégration architecturale) – Monsieur Pascal Caron
27. Demande dans la zone PIIA (Plans d’implantation et d’intégration architecturale) – Immeuble sis au 45, boulevard Gérard-D.-Levesque Ouest
28. Vente d’une parcelle de terrain sur le lot 5 234 641 – Madame Anne Caroline Beaudry et monsieur Jean Bernard Moreau
29. Résolution – Prolongation de l’Entente intermunicipale de partage d’une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers et utilisation des surplus anticipés
30. Don (Ligue de hockey loisir adulte de Paspébiac)
31. Rapports des membres du conseil
32. Affaires nouvelles
33. Période de questions
34. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-09-248

4. NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel Langlois, greffier, à la présente séance ordinaire du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Lina Castilloux, assistante-greffière qui agira à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance ordinaire du Conseil municipal.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

Aucun.

2024-09-249

6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2024

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2024-09-250

7.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les comptes à payer pour le mois d'août 2024 d'un montant de **717 122.39\$** soient approuvés pour paiement.

Monsieur le maire énumère les principaux paiements du mois.

2024-09-251

7.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – AOÛT 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 août 2024 soit adopté.

8. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

Monsieur le Maire répond aux questions des contribuables.

2024-09-252

9. APPROBATION DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 1 RE : 51131TTA | RUE ST-PIE X, LOT 1 – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. 707 493.11 \$ TAXES INCLUSES - TRAVAUX RÉALISÉS EN DATE DU 31 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QU'un 1^{er} décompte progressif de travaux est émis par le Maître d'œuvre du projet de réfection sur la rue St-Pie X, lot 1 soit la firme Tetra Tech QI Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme Eurovia Québec Construction Inc. accepte le 1^{er} décompte progressif déposé par le Maître d'œuvre Tetra Tech QI Inc. au montant de 707 493.11 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général, à émettre via le service de la comptabilité un premier (1^{er}) paiement au montant de **707 493.11 \$ taxes incluses** tel que décrit sur la facture A038 18001401 2024 de Eurovia Québec Construction Inc. selon le 1^{er} décompte progressif déposé par Tetra Tech QI Inc. qui porte un premier cumulatif de paiement à 707 493.11 \$.

2024-09-253

10. APPROBATION DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 1 ACTION PROGEX – 3^E AVENUE OUEST : 123 655.61 \$

CONSIDÉRANT QU'un 1^{er} décompte progressif de travaux est émis par le Maître d'œuvre du projet de réfection sur la 3^e Avenue Ouest soit la firme ARPO Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT QUE la firme Action Progex Inc. accepte le 1^{er} décompte progressif déposé par le Maître d'œuvre ARPO Groupe-conseil au montant de 123 655.61 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général, à émettre via le service de la comptabilité un premier (1^{er}) paiement au montant de **123 655.61 \$ taxes incluses** tel que décrit sur la facture n° APG000125 de la firme Action Progex Inc. selon le 1^{er} décompte progressif déposé par ARPO Groupe-conseil qui porte un premier cumulatif de paiement à 123 655.61 \$.

2024-09-254

11. DEMANDE DE PAIEMENT – TETRA TECH QI INC – 17 005.13 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-160 autorisant le directeur général à déposer par appel d'offres de gré à gré le contrat pour services professionnels pour la surveillance de bureau et de chantier des travaux sur la rue St-Pie X, lot 1 avec la firme Tetra Tech QI Inc au montant de 16 659.00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la facture # 60880987 émise par Tetra Tech QI Inc des travaux de surveillance de bureau et de chantier pour la période se terminant le 26 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ÉMETTRE un paiement de 17 005.13 \$ taxes incluses à Tetra Tech QI Inc en lien avec la facture # 60880987 via le service de la comptabilité.

2024-09-255

12. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2023-09-251

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-251 autorisant la direction générale à publier une offre d'emploi pour l'ouverture de poste cadre de directeur (trice) des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire abroger la résolution 2023-09-251 vu que ledit poste n'a pas été comblé et que la structure organisationnelle en ressource humaine de la Ville en sera modifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ABROGER la résolution numéro 2023-09-251.

2024-09-256

13. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – OUVERTURE DE POSTE CADRE INTERNE/EXTERNE – COORDONNATEUR (TRICE) AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire autoriser la direction générale à procéder à l'ouverture d'un poste cadre interne/externe de coordonnateur (trice) aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation de ce poste sera bénéfique pour les besoins de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **monsieur Jérémy Laplante, conseiller** et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

D'AUTORISER la direction générale à procéder à l'ouverture de poste cadre interne/externe de coordonnateur (trice) aux travaux publics.

2024-09-257

14. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – OUVERTURE DE POSTE CADRE INTERNE/EXTERNE – COORDONNATEUR (TRICE) DU SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 19 août 2024 à l'attention du directeur général et greffier émanant de la directrice de la Culture et du Patrimoine indiquant son départ imminent à la retraite prévu au mois de décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une ouverture de poste cadre interne/externe de coordonnateur (trice) du service Culture et Patrimoine est requise afin de combler ledit poste après le départ de l'employée cadre dont le matricule est le 02-0312;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le directeur général et greffier à procéder à l'ouverture d'un poste cadre de coordonnateur (trice) du service Culture et patrimoine.

2024-09-258

15. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – OUVERTURE DE POSTE SUR APPEL – AGENT (E) À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la lettre de démission adressée à la directrice de la Culture et du patrimoine en date du 24 août 2024 par l'agente à la bibliothèque dont le matricule est le 02-0384;

CONSIDÉRANT ledit poste sur appel sera à combler dans les meilleurs délais;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le directeur général à procéder à l'ouverture de poste sur appel d'agent (e) à la bibliothèque.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la directrice de la Culture et patrimoine.

2024-09-259

16. APPEL D'OFFRES SUR SEAO – RESTAURATION PATRIMOINE : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – FONDATION ET DRAIN FRANÇAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est signataire d'une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et de Communications du Québec dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), Volet 1b, 2020-2043;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe PSMMPI des coûts admissibles au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1b, 2020-2043 est de 2 043 000 \$ et que le solde disponible à la fin de septembre 2024 est estimé à 355 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre de ce programme s'élève à 60% des coûts de restauration;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de restauration sont essentiels pour la pérennité et l'intégrité de la bibliothèque dont la fondation et le drain français;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Daniel Langlois et la directrice du service de la Culture et du patrimoine, madame Chantal Robitaille à lancer un appel d'offres pour la réalisation desdits travaux de restauration, et si requis, s'adjoindre les services professionnels nécessaires à la réalisation dudit appel d'offres.

2024-09-260

17. RÉSOLUTION – CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'urgence de lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT la compétence de toute municipalité locale en matière d'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET REJETÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE soit créé un comité consultatif en environnement ayant pour mandat de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toute question relative à la protection de l'environnement ou à la lutte aux changements climatiques et plus particulièrement, sur les mesures qui pourraient être prises par le conseil sur ces questions;

QUE la durée du mandat de ce comité soit fixée à 2 ans, de façon renouvelable;

QUE soit lancé un appel public de candidatures visant à combler un maximum de 5 postes citoyens sur ce comité;

QUE les membres de ce comité soient nommés par résolution lors d'une séance ultérieure.

Pour : Messieurs Jérémy Laplante, Louis-Alexandre McNaughton et Christian Grenier, conseillers

Contre : Mesdames Nancy Anglehart, Marie-Andrée Côté et Sandra Langlois, conseillères

Monsieur le maire demande de reporter ce point à une séance ultérieure.

**18. AVIS DE MOTION DU DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-546 –
RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
PASPÉBIAC – ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2013-374, 2017-448 ET 2017-456**

Monsieur Jérémy Laplante, conseiller, donne avis de motion qu'un projet de règlement numéro 2024-546 intitulé Règlement de régie interne du conseil municipal de la Ville de Paspébiac sera déposé et soumis au conseil pour adoption à une séance ultérieure.

Ce projet de règlement proposera une refonte des règles de régie interne du conseil municipal, notamment pour répondre aux exigences de la loi 57, et aurait pour effet d'abroger les règlements 2013-374, 2017-448 et 2017-456.

**19. AVIS DE MOTION DU DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-547
CONSTITUANT UN COMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES**

Monsieur Jérémy Laplante, conseiller, donne avis de motion qu'un projet de règlement numéro 2024-547 visant à créer un comité des finances publiques sera déposé et soumis au conseil pour adoption à une séance ultérieure.

Ce projet de règlement proposera la création d'un comité des finances publiques constitué de membres du conseil municipal et dont le mandat serait notamment d'étudier des questions liées aux finances publiques ainsi que de surveiller la saine administration des fonds publics.

2024-09-261

**20.DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME 4500 BORNES DE RECHARGE –
VOITURES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT l'urgence de lutter contre les changements climatiques et la nécessité de bonifier le réseau de recharge public afin de faciliter l'électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention 4500 bornes du Circuit électrique (Hydro-Québec) permet de soutenir l'installation de bornes de recharge dans les stationnements appartenant aux municipalités avec une aide financière allant entre 12 000 et 24 000\$ par borne;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise l'installation d'un minimum de 4 bornes 240 volts par projet, soit des bornes de niveau 2;

CONSIDÉRANT la disponibilité limitée de bornes publiques de niveau 2 sur le territoire de la Ville de Paspébiac, contrairement aux bornes de recharge rapide, et que ces deux types de bornes sont complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les bornes publiques de niveau 2 permettent notamment de répondre aux besoins des visiteurs de commerces, de sites touristiques ou de parcs qui souhaitent recharger leur véhicule pendant quelques heures lors de leur séjour ou encore des résidents qui ne disposent pas d'une borne de recharge résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE les stationnements de la bibliothèque, du centre culturel et du complexe sportif semblent à première vue des lieux propices à l'installation de ces bornes;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-08-246 et les démarches déjà entreprises à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jérémy Laplante, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ENJOINDRE M. Daniel Langlois, directeur général, à déposer une demande de subvention au programme 4500 bornes du Circuit électrique (Hydro-Québec) dans le cadre du prochain appel de projets, soit entre le 2 janvier et le 28 mars 2025, et ce, pour l'un des trois sites visés après analyse.

2024-09-262

**21.PRISE DE POSITION – MESURES VISANT L'APAISEMENT DE LA CIRCULATION
AUTOMOBILE**

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ainsi que des jeunes familles sont préoccupés par la vitesse de la circulation dans plusieurs rues résidentielles;

CONSIDÉRANT la nécessité d'étudier les différentes options possibles afin d'apaiser la circulation automobile, incluant les dos d'âne, sans toutefois s'y limiter;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une analyse multifactorielle au cas par cas dans ce type de dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Ville de Paspébiac reconnaisse la nécessité de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation à certains endroits;

QUE le conseil municipal se montre favorable à l'élaboration d'une politique municipale relative aux mesures d'apaisement de la circulation, dont les dos d'âne, sans s'y limiter;

QUE le conseil municipal se montre favorable à la création d'un comité de sécurité routière constitué d'employés municipaux et d'élus dans le cadre d'une telle politique.

2024-09-263

22. ACQUISITION DE SERVITUDES POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA 3^E AVENUE OUEST – MANDAT D'UN NOTAIRE AU DOSSIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac, par son règlement numéro 2024-541, a décrété des travaux de réfection des services d'aqueduc et d'égout de la 3^e Avenue Ouest.

CONSIDÉRANT QUE ces travaux prévoient l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur des terrains privés longeant cette rue et qu'il est donc nécessaire d'acquérir des servitudes à ces fins sur ces propriétés.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter l'acquisition de servitudes sur les immeubles énumérés ci-après : 5 234 859, 5 234 899, 5 234 900, 5 234 924, 5 235 147 et 5 235 602 du cadastre de Québec, circonscription foncière Bonaventure I;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE :

1. Le conseil décrète l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes pour l'installation et l'entretien de conduite d'aqueduc et d'égout pluvial et sanitaire sur les lots 5 234 859, 5 234 899, 5 234 900, 5 234 924, 5 235 147 et 5 235 602 du cadastre de Québec, circonscription foncière Bonaventure I, prévus aux plans et devis annexés au règlement (d'emprunt) numéro 2024-541;
2. L'arpenteur-géomètre Alexandre Babin, de la firme Axio arpenteurs-géomètres inc., soit mandaté pour préparer les plans et les descriptions techniques desdites servitudes;
3. **Le notaire M^e Langis Blais** soit mandaté pour préparer les actes de servitudes acquis de gré à gré;
4. L'étude Assels & Lepage, avocats inc., en collaboration avec le directeur général, soit mandatée pour préparer et signer les procédures nécessaires ou utiles pour les fins de l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de ces servitudes.

2024-09-264

23. DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 197, RUE CHAPADOS (CONSTRUCTION D'UN 2^E BÂTIMENT ACCESSOIRE SUR LE LOT 5 234 399)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Luc Loisel a présenté une demande de dérogation mineure aux sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) du Règlement de zonage 2009-325 de la ville de Paspébiac concernant l'immeuble situé au 197, rue Chapados à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à rendre réputée conforme la construction d'un deuxième bâtiment accessoire de 9,15 m sur 12,20 m portant ainsi la superficie totale des bâtiments accessoires à 234 mètres carrés et, de ce fait, excédant celle de la maison d'environ 114 mètres carrés alors que l'article 74 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne doit pas excéder celle du bâtiment principal. L'article 72 stipule aussi que seul un bâtiment du même type est permis par emplacement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est réuni le 22 mars 2024, et après analyse de la demande, il a été résolu à l'unanimité de recommander au Conseil municipal de refuser la demande telle que présentée, soit de rendre réputée conforme la construction d'un second bâtiment accessoire. Le comité considère que la demande serait plus facilement recevable s'il s'agissait d'un agrandissement du bâtiment déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise à la consultation des citoyens lors d'un avis public publié le 13 août 2024 où toute personne pouvait se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors d'une assemblée publique qui s'est tenue avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande à la date butoir;

CONSIDÉRANT QUE malgré la recommandation du CCU d'avoir émis un rapport défavorable, certains éléments au dossier ont été clarifiés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **madame Marie-Andrée Côté, conseillère**, et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Luc Loisel telle que présentée.

2024-09-265

**24. DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 38, 4^E AVENUE EST
(AGRANDISSEMENT D'UN GARAGE EXISTANT)**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michael Cyr-Chapados a présenté une demande de dérogation mineure aux sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) du Règlement de zonage 2009-325 de la ville de Paspébiac concernant l'immeuble situé au 38, 4^e Avenue Est à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à rendre réputée conforme l'agrandissement d'un garage existant de 7,3 m sur 8,5 m en ajoutant une section de 4,2 m sur 8,5 m, portant la superficie totale du garage à 97,75 mètres carrés et, de ce fait, excédant celle de la maison de 50,85 mètres carrés alors que l'article 74 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne doit pas excéder celle du bâtiment principal. L'article 71 stipule aussi que la superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder la superficie au sol d'un bâtiment principal. Or, l'agrandissement entraînerait un dépassement de 80,46 m²;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise à la consultation des citoyens lors d'un avis public publié le 21 août 2024 où toute personne pouvait se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors d'une assemblée publique qui s'est tenue avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande à la date butoir;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est réuni le 27 août 2024, et après analyse de la demande, il a été résolu à l'unanimité de recommander au Conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée, soit de rendre réputée conforme l'agrandissement d'un garage existant portant sa superficie totale à 97,75 mètres carrés. Toutefois, les membres du CCU recommandent qu'un revêtement uniforme soit exigé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **madame Marie-Andrée Côté, conseillère**, et résolu à l'**unanimité** des conseillers présents :

DE SUIVRE la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Michael Cyr-Chapados.

2024-09-266

**25. DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 127, 4^E AVENUE EST
(IMPLANTATION D'UNE CLÔTURE D'UNE HAUTEUR DE 1,5 ET 2 M DE
HAUTEUR DANS LA COUR AVANT)**

CONSIDÉRANT QUE madame Monique Dumas-Quesnel a présenté une demande de dérogation mineure aux sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) du Règlement de zonage 2009-325 de la ville de Paspébiac concernant l'immeuble situé au 127, 4^e Avenue Est à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à rendre réputée conforme l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,5 et 2 m de hauteur dans la cour avant d'une résidence, alors que l'article 66.2 du *Règlement de zonage 2009-325* stipule que la hauteur ne doit pas dépasser 0,92 m. Le même article stipule également qu'une clôture en cours avant doit être ajourée à plus de 80%.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise à la consultation des citoyens lors d'un avis public publié le 21 août 2024 où toute personne pouvait se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors d'une assemblée publique qui s'est tenue avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande à la date butoir;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est réuni le 27 août 2024, et après analyse de la demande, il a été résolu à l'unanimité de recommander au Conseil municipal de refuser la demande telle que présentée, soit de rendre réputée conforme la clôture d'une hauteur dépassant la norme prévue. Le comité considère que le demandeur doit se conformer à la réglementation en vigueur et effectuer les correctifs, au besoin, à l'intérieur d'un délai d'un (1) mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **madame Nancy Anglehart, conseillère**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SUIVRE les recommandations du CCU soit de refuser la demande telle que présentée.

2024-09-267

26. DEMANDE DANS LA ZONE PIIA (PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE) – MONSIEUR PASCAL CARON

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'abattage d'un arbre devenu nuisible et dangereux sur la propriété sise au 79, boulevard Gérard-D.-Levesque Ouest dans la zone PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est réuni le 27 août 2024 et il a été résolu à l'unanimité de recommander au conseil municipal d'autoriser la demande telle que présentée, soit d'autoriser l'abattage de l'arbre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE SUIVRE la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et d'autoriser la demande telle que présentée de monsieur Pascal Caron.

2024-09-268

27. DEMANDE DANS LA ZONE PIIA (PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE) – IMMEUBLE SIS AU 45, BOULEVARD GÉRARD-D.-LEVESQUE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la démolition de 2 portiques du bâtiment, soit ceux situés sur la façade sud et ouest de la propriété sise au 45, boulevard Gérard-D.-Levesque Ouest dans la zone PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande concernant la façade sud inclut aussi l'enlèvement de l'enseigne, l'abri de verre et son toit et le perron de béton et lorsque la démolition sera complétée, la finition de la façade sera identique au matériel existant; la demande concernant la façade ouest inclut l'enlèvement de la rampe, l'abri de verre et son toit et le perron de béton, même principe pour la finition de la façade, elle sera identique au matériel existant.

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est réuni le 26 mai 2023 et il a été résolu à l'unanimité de recommander au conseil municipal d'autoriser la demande telle que présentée, soit d'autoriser la démolition des 2 portiques et que le résultat final soit identique au matériel adjacent déjà existant afin de garder une apparence homogène entre les façades.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE SUIVRE la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et d'autoriser la demande telle que présentée.

2024-09-269

28. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE LOT 5 234 641 – MADAME ANNE CAROLINE BEAUDRY ET MONSIEUR JEAN BERNARD MOREAU

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.01) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un terrain portant le numéro de lot 5 234 641 au 173, boul. Gérard-D.-Levesque Ouest (bassins) dont le zonage est 243-M, 231-RE, 230-I, 225-RE et 244-M ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande conjointe de 2 citoyens afin d'acquérir une parcelle dudit terrain d'environ ± 16788p² pour un montant de 2 500 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale dudit terrain est de 299752,1 mètres carrés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'AUTORISER la direction générale à mettre en vente une parcelle de terrain d'environ ± 16788p² sur le lot 5 234 641 à madame Anne Caroline Beaudry et monsieur Jean Bernard Moreau au montant de 2 500 \$ taxes en sus et de signer tous les documents relatifs à cette vente avec les professionnels au dossier.

Les acquéreurs s'engagent à payer tous les frais reliés à la transaction dont le notaire, arpenteur ou tout autre professionnel au dossier.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à madame Anne Caroline Beaudry et monsieur Jean Bernard Moreau.

2024-09-270

29. RÉSOLUTION – PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE D'UNE RESSOURCE POUR LA STRUCTURATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS ET DES ENJEUX ANIMALIERS ET UTILISATION DES SURPLUS ANTICIPÉS

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers se termine le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la convention d'aide financière d'un montant de 182 073 \$ entre le MAMH et la MRC Avignon, gestionnaire de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers, se termine le 27 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'analyse des dépenses effectuées et la révision des prévisions budgétaires de l'entente permettent d'identifier un surplus anticipé de 35 000 \$ au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le Comité de mobilisation sur les enjeux animaliers, réuni le 18 juin 2024, recommande aux municipalités signataires de l'entente :

- De prolonger du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 l'utilisation des contributions financières versées par les municipalités et de l'aide financière consentie par le MAMH;
- De prioriser l'utilisation des surplus budgétaires pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

ATTENDU QUE la prolongation de l'accompagnement par le chargé de projet enjeux animaliers permettra de faciliter l'avancement :

- De l'Entente sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers 24-25;
- Du plan de soutien à long terme au Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par **monsieur Jérémy Laplante, conseiller** et il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE la Ville de Paspébiac autorise la MRC Avignon à faire une demande de prolongation du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 de la convention d'aide financière au MAMH, au nom des municipalités signataires de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers;

QUE la Ville de Paspébiac autorise la MRC Avignon à utiliser les surplus budgétaires de l'entente en priorité pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

QUE le maire, monsieur Marc Loisel et le directeur général et greffier, monsieur Daniel Langlois soient autorisés à signer tout document relatif à cette proposition.

2024-09-271

30. DON (LIGUE DE HOCKEY LOISIR ADULTE DE PASPÉBIAC)

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la ligue de hockey loisir adulte de Paspébiac s'active à mettre en place la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT la réception en bonne et due forme d'une demande de contribution financière sous forme de commandite;

CONSIDÉRANT certaines dépenses déjà entamées pour l'événement par les organisateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

~~**D'OFFRIR** une contribution financière sous forme de commandite dans le cadre des activités de la Ligue de hockey loisir adulte de Paspébiac (LHAP).~~

DE REPORTER ce point à une séance subséquente.

31. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Chaque membre du Conseil dépose son rapport séance tenante.

Il est noté à ce présent procès-verbal que madame Marie-Andrée Côté, conseillère informe le conseil et le public qu'elle réserve déjà sa place pour l'an prochain au congrès de la FQM 2025.

32. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

33. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire ainsi que les membres du conseil répondent aux questions du public.

2024-09-272

34. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 21 h 21.

Marc Loisel, maire

Lina Castilloux, assistante-greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date